

L'an deux mille dix huit, le quinze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBOURG SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Laurent COURAUD, Maire.

**Date de la convocation : le mardi 09 octobre 2018.**

**Étaient présents :** Messieurs COURAUD Laurent, BIHOUR Arnaud, VAILLANT Frédéric, COURAUD Damien, BIZARD Sébastien, Mesdames SIARD Chantal, BARRANGER Nathalie, DERRE-GOY Véronique, DERRE Véronique, FRAÛEL Françoise, CHOLIERE Christine

**Absents excusés :** Madame GENDRE Dominique (pouvoir à Madame SIARD Chantal), Monsieur ANTIGNY Frédéric (pouvoir à Madame DERRE Véronique), Messieurs FOUASSIER Guillaume et VUIDIBIO Maricheil

**Secrétaire de séance :** Madame BARRANGER Nathalie.

**1- Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2018 :**

RAS

**2- Rapports des Commissions :**

**2-a Urbanisme :**

• *Aliénation des chemins ruraux* :

Monsieur VAILLANT fait le point quant l'enquête publique à venir.

Celle-ci se déroulera du lundi 29 octobre (9 h 00) au mardi 13 novembre inclus (17 h 00) et est aussi disponible sur le site internet.

Le commissaire enquêteur, Monsieur HERVE Michel, se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- Le lundi 29 octobre de 9 h 00 à 11 h 00,
- Le samedi 03 novembre de 10 h 00 à 12 h 00,
- Le mardi 13 novembre de 9 h 00 à 11 h 00.

L'arrêté a été pris, l'affichage a été réalisé et les dossiers d'enquête sont prêts.

Monsieur BIZARD mentionne que certains habitants en parlent déjà. Monsieur VAILLANT répond qu'il convient justement de les inviter à faire part de leurs observations (registres - courrier et courriel).

• *Fibre optique* :

Monsieur VAILLANT indique que ce dossier avance. Un rendez-vous a eu lieu cet après-midi en mairie avec le prestataire quant à la future installation du S.R.O. (Sous Répartiteur Optique). Celui-ci sera aménagé au lieu dit « Le Breuil » pour la vallée de l'Indre car il doit être situé sur le domaine public, près d'une chambre France Télécom.

Monsieur VAILLANT confirme que la programmation des travaux est bien prévue pour 2019 et précise que l'arrivée de la fibre sera prévue pour chaque maison mais qu'il n'y a aucune obligation pour le moment de raccordement.

- *R.D. 943 :*

Un rendez-vous est prévu vendredi 19 octobre à 14 h 00 en mairie avec Madame TAGBO (Conseil Départemental) pour une présentation des futurs aménagements des deux carrefours de la RD 94 et de la rue Ronsard. Il n'est plus prévu d'aménagement sur 3 voies entre LOCHES et CHAMBOURG.

- *Lotissement privé :*

Un lotisseur s'est manifesté pour le site « Les Hélas ». Un rendez-vous est prévu le vendredi 19 octobre à 16 h 00 en mairie.

- *Cimetière :*

Monsieur VAILLANT signale que la procédure de récupération des concessions abandonnées va arriver à termes. Des courriers ont été envoyés aux gens qui se sont manifestés pour connaître leurs décisions au plus tard début 2019. Ce dossier devrait être clos au 1<sup>er</sup> trimestre prochain par arrêté du Maire qui constatera alors l'abandon des concessions.

Un devis a été demandé pour ajouter des emplacements au columbarium.

Monsieur le Maire indique que des petits travaux seront réalisés pour la cérémonie du 11 novembre (pose d'une bande de gazon, nettoyage de bordures, pose de graviers ...).

## **2-b Affaires scolaires :**

Monsieur BIHOUR informe l'assemblée que la classe découverte à LA BOURBOULE s'est très bien passée. Un enfant a été blessé mais sans gravité. Cette opération a été un vrai succès tant les enfants que l'équipe éducative étaient ravis de leur séjour, sans omettre le beau temps. A ce titre, une carte postale a été adressée aux membres du Conseil Municipal en remerciements ainsi qu'un courriel pour la participation financière de la commune (3 450 €).

Il précise que les élections des parents d'élèves ont eu lieu et que le 1<sup>er</sup> conseil d'école se déroulera le jeudi 08 novembre à 18 h 00.

## **2-c Associations :**

Monsieur COURAUD Damien précise que la prochaine commission est prévue le mercredi 24 octobre à 18 h 00 et que plusieurs sujets seront abordés pour cette fin d'année (illuminations / cartes cadeaux / repas de fin d'année ...) et au titre de l'exercice 2019 (bulletin municipal / La Tuilerie ...).

Il informe ses collègues que l'assemblée générale du Comité des Fêtes se déroulera le vendredi 19 octobre à 20 h 00.

Il indique notamment que le site internet de la mairie a été mis à jour. Monsieur le Maire souhaite que les comptes-rendus du Conseil Municipal soient remis en ligne dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire signale que les jeux ont été installés dans le jardin public.

**2-d Affaires Sociales :**

Madame SIARD signale que la prochaine séance se tiendra le vendredi 16 novembre à 18 h 00.

Les colis de fin d'année se préparent, la quantité à distribuer est inférieure aux autres années. Les achats se feront auprès de l'épicerie et la distribution est prévue en date du 16 décembre.

Un membre du Conseil Municipal demande si le logement de type 2 du groupe scolaire est loué actuellement. Monsieur le Maire précise que des travaux de rénovation doivent être réalisés pendant les vacances de la Toussaint suite à un dégât. Une publication d'annonce sur le site internet de la mairie pourrait être réalisée à l'issue de ces travaux.

**2-e Bâtiments - voirie :**

Monsieur le Maire indique que les travaux de réfection de la toiture de la mairie sont en cours (un manque de sécurité du chantier a été constaté).

Il précise que tous les travaux prévus au budget sont quasiment réalisés pour le moment sauf le changement des fenêtres de la cuisine scolaire et l'achat de nouvelles illuminations pour Noël.

Monsieur le Maire invite chaque commission à mener une réflexion quant aux dossiers à engager au titre de l'année 2019 notamment afin de constituer en amont les différents dossiers de subventions.

Monsieur le Maire signale que le chemin des Lambons est terminé, reste le marquage au sol, mentionné comme réserve lors du procès-verbal de réception.

A ce titre, Monsieur VAILLANT mentionne qu'une réunion avec la C.C.L.S.T. sur le groupement d'achat voirie est prévue le mardi 23 octobre afin de faire un bilan sur cette première expérience.

Madame DERRE-GOY demande s'il est possible d'installer plutôt les décorations de Noël cette année. Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura plus de guirlandes « traversantes » afin de faciliter la pose des illuminations par les agents du service technique (appliques).

**3- Orientation éclairage public 2019 / 2020 :**

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de l'éclairage public. Il précise que le changement des lampes sur le territoire communal nécessitera le changement de certaines têtes de candélabres.

Il rappelle notamment que l'inscription au C.R.S.T. (subvention possible) de ce projet nécessitait un estimatif de la part des services du S.I.E.I.L. (en attente depuis le printemps dernier suite à une incompréhension).

Monsieur LOISEAU a adressé deux propositions en mairie :

- Pour l'année 2019 : les rues Ronsard, Marcel Viraud, Jean Moulin, Abbé Hardion, Jacques Marie Rouge et le chemin des Ecoliers sont concernés pour un reste à charge pour la collectivité de 28 483.94 € (sans subvention),
- Pour l'année 2020 : les rues Chopin, Saint Sulpice, Val de l'Indre, Léonard de Vinci et le chemin des Sables (coin du CD 25) sont concernés pour un reste à charge pour la collectivité de 21 174.75 € (sans subvention).

Une réponse doit être adressée à Monsieur LOISEAU dès demain car la commission de validation du S.I.E.I.L. se réunit le jeudi 18 octobre.

Le conseil municipal donne son accord : le but étant de faire des économies d'énergie.

**☒ Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner cette décision.**

#### **4- Délibérations :**

##### **4-a Maîtrise d'œuvre des ponts romains**

Monsieur VAILLANT informe l'assemblée que la mairie est désormais propriétaire du terrain de Madame MENESSIER près des ponts romains.

En outre, il rappelle que l'appel d'offre s'est clôt lundi 08 octobre à 11 h 00, deux candidats ont répondu à celui-ci: les cabinets JP BARTHEL / ECP / ORGELET et MOREAU-BOKTOR / SILLAGES.

Après vérification, l' A.D.A.C. propose de retenir le cabinet MOREAU-BOKTOR qui est le mieux-disant sur tous les critères : tant sur l'aspect financier, technique que sur le calendrier prévisionnel.

Monsieur VAILLANT précise que l'appel d'offre incluait une négociation. C'est pourquoi, il propose d'adopter une délibération pour retenir le cabinet MOREAU BOKTOR / SILLAGES sous réserve d'une bonne négociation (délai et tarification) et d'une validation préalable par la commission urbanisme.

A ce titre, il convient de prévoir une rencontre très prochainement en mairie pour mener à bien cette négociation.

##### **4-b Evolution des statuts communautaires**

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif transmis par la C.C.L.S.T. qui schématise les évolutions au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et apporte les explications nécessaires aux diverses questions. Il en résulte des changements importants sur le sport, la culture et les commerces de proximités.

**☒ Une délibération est prise à l'unanimité pour adopter ces évolutions au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

##### **4-c Dotation de Solidarité Communautaire : révision des attributions de compensation**

Monsieur le Maire avise l'assemblée de la nécessité de cette évolution : le but étant de gommer l'impact financier de la fusion des 4 communautés de communes par la création d'un fond de solidarité.

En effet, il indique que la C.C.L.D. avait à l'époque le plus gros potentiel fiscal, et de ce fait, bénéficiait d'une dotation de péréquation plus faible. La fusion a entraîné une baisse de ce potentiel fiscal et une augmentation de la dotation de péréquation pour la C.C.L.D. et inversement pour les autres communautés de communes (40 communes ont vu leur potentiel fiscal baisser et les 27 autres augmenter).

Afin de palier cette différence, la commission finances de l'actuelle C.C.L.S.T. et la conférence des Maires proposent que les 27 communes ayant un solde positif reversent chacune 75% de leur augmentation à la C.C.L.S.T. afin de constituer un fonds de Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.), soit une somme de 12 387€ pour la commune.

Madame FRAUËL et Monsieur BIZARD demande de plus amples explications pour mieux appréhender la fonction de ce fond de solidarité, notamment quant au reversement des 75 % au pot commun.

A ce titre, et pour que cela soit plus parlant, Monsieur le Maire présente la fiche synthétique de la commune (au final, la commune aura quand même un produit net supplémentaire entre 2017 et 2018 de 4 129€).

Après explications de ce mécanisme, Monsieur le Maire soumet le projet au vote.

**☒ Une délibération est prise à l'unanimité pour adopter la révision des attributions de compensation.**

#### **4-d Délibération Modificative N° 02/2018**

Suite à la délibération précédente, Monsieur le Maire propose un nouvel ajustement budgétaire et présente le tableau récapitulatif quant à cette décision modificative.

Il apporte les précisions suivantes pour la section de fonctionnement :

- évolutions des charges de personnel : remplacement du secrétaire de mairie le temps du recrutement et de sa formation / arrêt de travail de Monsieur CHESSERON pendant la période estivale et recrutement d'un saisonnier pour palier cette absence / calcul de traitement et autres évolutions,
- attribution de la Dotation de solidarité Rurale et de la Dotation Nationale de Péréquation non prévues initialement au budget en recettes.

Pour ce qui est de la section d'investissement :

- la somme de 40 000.00 € était prévue au budget primitif en recettes F.C.T.V.A. alors que celle-ci est plus conséquente
- le dossier de rénovation de La Tuilerie nécessite que l'on abonde les crédits afin de pouvoir mener à bien l'étude thermique

**☒ Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette décision modificative**

Monsieur le Maire stipule qu'un bilan des travaux de voirie sera réalisé pour la prochaine séance du Conseil Municipal du 26 novembre.

#### **4-e Tarifs de la cantine scolaire 2018 / 2019**

Monsieur BIHOUR indique que, lors de la séance du mois de mai, une décision avait été approuvée quant à l'évolution des tarifs de la restauration scolaire.

Celle-ci avait été actée dans le compte-rendu mais pas validée par une délibération. En conséquence, ces évolutions ne pouvaient être appliquées au 1<sup>er</sup> septembre.

C'est pourquoi, Monsieur BIHOUR soumet à nouveau cette décision au vote de ses collègues soit :

- Forfait mensuel 4 jours : 64.00€ par adulte et 45€ par enfants
- Repas occasionnels : 5.30€ par adulte et 4.20€ par enfants.

**☒ Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver l'évolution des tarifs de la cantine scolaire au 1<sup>er</sup> novembre 2018.**

**5- Questions diverses :****5-a Commémoration du centenaire 1914/ 1918**

Madame CHOLIERE a contacté Monsieur Loïc CHEVALLIER, un des auteurs de la BD « 14/18 », qui propose d'intervenir à titre gracieux pour exposer et dédicacer celle-ci.

La Maison de la Presse de Loches se chargerait des commandes des BD et la commune s'occuperait de la vente.

L'ensemble des conseillers approuve cette proposition et Monsieur le Maire propose de prendre une série de la BD à charge de la commune pour une mise à disposition à la Bibliothèque.

Madame CHOLIERE voit avec Monsieur CHEVALLIER pour une présence le samedi 03 novembre 2018 à compter de 14h.

Monsieur le Maire et d'autres élus souhaitent assurer au préalable la publicité de sa venue. A ce titre, Madame CHOLIERE sollicitera la mise à disposition d'un support dessiné afin de réaliser une affiche pour communiquer la présence de cet auteur.

Monsieur le Maire précise le déroulement de la cérémonie du 11 novembre :

- le matin, mise en place de barnum, sono, pupitre, banc et/ou chaises,
- en attente de quelques instructions par les militaires pour le déroulement de la cérémonie,
- puis environ 1/2h de lecture pour le dépôt des photophores par les enfants,
- pot de clôture vers 11h30,
- démontage dans l'après-midi de l'exposition.

Madame DERRE-GOY demande si un repas est organisé à l'issue de la cérémonie. Monsieur le Maire indique qu'effectivement, il est envisageable de prévoir un casse-croûte au terme de celle-ci compte tenu qu'il conviendra de démonter l'intégralité de l'exposition.

**5-b Bilan des 20 ans de N.A.C.E.L.**

Monsieur BIHOUR stipule qu'il n'y a pas eu de problèmes particuliers. Le nombre de bénévoles a permis d'assurer bonne organisation de cette manifestation.

Les artistes et les spectateurs étaient satisfaits dans la globalité, notamment par la météo du week-end et l'espace mis à disposition (parking / jardin public et église).

**5-c S.C.O.T. :**

Monsieur VAILLANT indique qu'il a assisté à la première réunion d'information (ouverte à tous) et que le but du S.C.O.T. est de définir l'évolution de territoire pour une période de 15 ans.

Il précise notamment son intervention lors de la réunion afin d'indiquer que la perspective du découpage du territoire ne lui semblait pas des plus adaptés :

- 1 pôle de pays : LOCHES et ses communes limitrophes (BEAULIEU, FERRIERE et PERRUSON)
- 1 pôle intermédiaire (DESCARTES)
- 11 pôles de proximités (les anciens chefs lieux de cantons).

Il ne lui semble pas logique que la commune, limitrophe de LOCHES, ne fasse pas partie du pôle de pays.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.**

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :  
le lundi 26 novembre 2018 à 20 h 00**